



compromis de vente condition suspensive

Par **nicolas.M**, le **16/09/2020** à **14:53**

Bonjour,

Mon frère et moi avons signé un compromis de vente dans lequel la condition suspensive indiqué que nous devions obtenu des refus de 3 banque pour qu'elle soit réalisée.

Nous avons obtenu 1 seul refus de notre banque qui a pris la peine de monter le dossier, nous avons contacter un courtier qui a refusé de monter le dossier ainsi qu'une autre banque, nous avons de ce fait pas obtenu les 3 lettres de refus.

Le vendeur considère que nous n'avons respecté notre engagement et refus de de nous rembourser le dépôt de garantie.

Est-il dans son droit ? que pouvons nous faire ?